

POLITIQUE : soutenir les actions de sensibilisation et de valorisation du développement durable auprès du grand public (et des enfants hors temps scolaire) sur le territoire stéphanois.

TYPE DE SUBVENTION : Fonctionnement Aide au projet

OBJECTIFS

Ce que la municipalité vise à travers cette aide :

- Préserver la biodiversité, protéger les milieux et ressources naturelles
- Lutter contre les changements climatiques
- Sensibiliser les publics aux enjeux du développement durable.

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE

- **Type de bénéficiaires :** Associations loi de 1901
 - **Type de projet :** Demande d'aide pour le fonctionnement de la structure ainsi que les animations/actions de sensibilisation...
 - **Composition du dossier :** Dossier unique de demande de subvention
- Cerfa n°12156*03.
 - PV de la dernière Assemblée générale signé du président
 - Compte de résultats et bilan du dernier exercice clos
 - Compte rendu des Conseils d'Administration
 ➤ **Calendrier de dépôt :** 31 décembre de l'année N-1

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA DEMANDE

La municipalité aidera en priorité les projets qui répondront le mieux aux critères suivants :

- La qualité des animations, des thèmes retenus et des outils utilisés (atelier de sensibilisation, sorties pédagogiques...),
- L'intérêt local direct et la cohérence avec les projets/actions menés par la Ville de Saint-Étienne (plan climat, thématiques annuelles définies, etc...),
- La fréquence des interventions,
- Le public visé, le nombre d'adhérents,
- Le fonctionnement éco-responsable (limitation de déchets, énergie, déplacements...)
- La reconnaissance de leurs activités (associations reconnues d'utilité publique, agrément du Ministère de l'Environnement, agrément du Ministère de l'Éducation Nationale).

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Dossier à retirer et à déposer à la Direction Développement durable, Saint-Étienne Métropole
 2, avenue Grüner
 42006 Saint-Étienne Cedex 1
Téléchargement possible sur le site de la Ville de Saint-Étienne, onglet « SaintÉ et vous », Association, rubrique « créer et gérer une association ».

PERSONNES À CONTACTER

Secrétariat de la Direction
 Françoise GRANGE
 Tél. 04 77 53 73 40
 Audrey PLACE : sensibilisation
 Cécilia MALHERBE : biodiversité
 Lionel JOUVE : énergie-climat

MODALITÉS DE VERSEMENT :

Acompte 70% au démarrage et solde de 30% sur présentation du bilan qualitatif et quantitatif (sauf pour les subventions d'un montant inférieur ou égal à 5 000 €).